

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze mai deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER et Romain MARROU.

Absent excusé : Béatrice LUCHE pouvoir à Amélie FOURNIER.

Absent :

Secrétaire de séance : Mathilde GAUTHIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Commission Communale des Impôts Directs

Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune (TF – THRS – CFE), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du CGI, à savoir :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	FOURNIER	Benôit	01/07/1980	34, rue de Vière 05600 CEILLAC	THRS/ TF / CFE
2	MME	FAVIER	Jeanne	17/11/1972	420, route des Oches 05600 CEILLAC	TF
3	M.	GROSSAN	Christlian	16/09/1952	310, rue du Pic d'Assan 05600 CEILLAC	THRS / TF
4	MME	REYNAUD	Marie-Françoise	09/10/1950	143, route de Sainte Anne 05600 CEILLAC	TF
5	M.	MEISSIMILLY	Sébastien	12/11/1973	50, impasse de la Corbière 05600 CEILLAC	TF
6	MME	GAUTHIER	Hélène	15/06/1971	17, route de Sainte Anne	THRS / TF / CFE
7	M.	GODDE	André	24/07/1953	13, rue Maurice Jacob 69005 LYON	THRS / TF
8	MME	GALLET	Clara	20/06/1994	235, chemin de Lorette 05600 CEILLAC	CFE
9	M.	MARTIN	Jean	07/08/1957	54, avenue Valloud 69110 SAINT FOY LES LYON	THRS / TF
10	MME	NITZEL HENRI	Sylvie	00/09/1962	14, rue de Mulhouse 94700 MAISONS ALFORT	THRS / TF
11	M.	FOURNIER	Stéphane	13/07/1982	565, rue des Queyras 05600 CEILLAC	TF / CFE

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 005-210500260-20260511-2026_68-DE

12	MME	ETIENNE	Stéphanie	03/10/1977	344, rue de la Mourière 05600 CEILLAC	TF / CFE
13	M.	CONY	Benôit	11/08/1981	291, rue de la Mourière 05600 CEILLAC	TF / CFE
14	MME	MARCHIS	Marie-José	13/01/1980	235, Grand Rue 05600 CEILLAC	TF / CFE
15	M.	EYRAUD	Jean-Claude	17/09/1949	Chemin des Hauts de Varsle 05000 GAP	THRS / TF
16	MME	FOURNIER	Françoise	06/02/1957	150, chemin du Parouras 05600 CEILLAC	TF / CFE
17	M.	BLÈS	André	09/03/1951	7, rue du Mélézet 05600 CEILLAC	TF
18	MME	FOURNIER	Noémie	11/01/1993	26, rue du Mélézet 05600 CEILLAC	TF / CFE
19	M.	PERRON	Emmanuel	15/12/1988	89, route du Cristillan 05600 CEILLAC	
20	MME	COLOMBET	Chantal	02/03/1967	264, rue des Queyras 05600 CEILLAC	THRS / TF / CFE
21	M.	CHABRAND	Jean-Yves	14/09/1977	Coté Chabande de la Traverse 05600 RISOUL	THRS / TF / CFE
22	MME	GROSSAN	Christiane	16/09/1952	310, rue du Pic d'Assan 05600 CEILLAC	THRS / TF / CFE
23	M.	BUSH	Owen	06/11/2002	72, rue de Vière 05600 CEILLAC	TF / CFE
24	MME	BERARD	Sylvette	01/11/1954	11, rue Rostan 05600 GUILLESTRE	THRS / TF

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Emile CHABRAND

